



SEMARKO GUYANE
ZI TERCA – FAMILY PLAZA
97351 MATOURY
Tél. 0594 35 35 61



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
Lieu-dit « Macrabo » - Carrefour de Stoupan



2090 E, Route de Montabo
97300 Cayenne
Tél. 0594 30 49 26/Port. 0690 50 46 00
gern.ingenierie@yahoo.fr

Rapport GE1E0617
Juin 2017



1. LA PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 SEMARKO GUYANE

La SAS SEMARKO GUYANE a été créée en avril 2017, elle représente le groupement entre le Producteur d'énergies renouvelables Arkolia Énergies et la société d'économie mixte la SEMSAMAR. Elle est gérée par la SAS Arkolia Énergies qui est une société spécialisée dans les énergies renouvelables depuis 2009, elle propose la construction clé en main de centrales de production électrique à partir d'énergies renouvelables (solaire, éolien et biogaz). Elle compte actuellement :

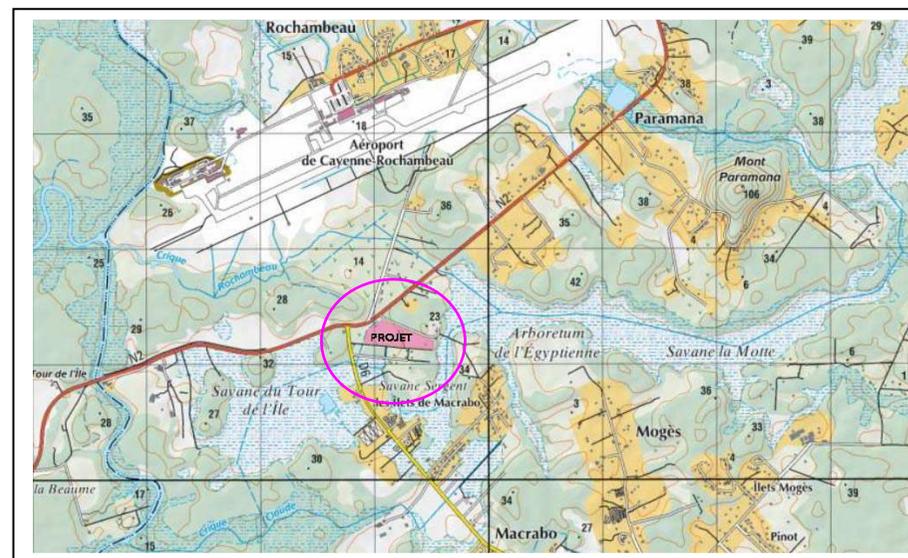
- ✓ 350 MW en portefeuille (160 MW d'éoliens, 150 MW de photovoltaïque au sol et 40 MW de photovoltaïque toitures),
- ✓ 950 000 m² de panneaux solaires installés,
- ✓ plus de 60 projets retenus aux appels d'offres de la CRE,
- ✓ 50 millions de chiffre d'affaire.

1.2 LE SITE ET SON HISTORIQUE

La société SEMSAMAR est propriétaire du site d'implantation du site d'accueil de la future centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Macrabo, sur la commune de Matoury (Carrefour de Stoupan). Il représente une surface de 10 ha, sur la section cadastrale AO, constructible au PLU. Il était, jusqu'il y a une dizaine d'années exploitées intégralement pour des cultures vivrières. Ce dernier a été totalement déboisé à la fin des années 1990 pour les besoins agricoles. Aujourd'hui, le site n'est plus mis en valeur et se trouve en phase de reconquête végétale.

Le site du projet présente une couverture herbacée basse d'une surface de savane résiduelle de 3,00 ha, de 6,30 ha de boisement dégradé en régénération et au cœur de la parcelle sur le relief une

habitation et son verger de 7 000 m². Le site est accessible depuis la route de Stoupan (RD6) à proximité de la société STOUPAN distribution et par la RN2. Le projet s'inscrit dans une zone rurale.



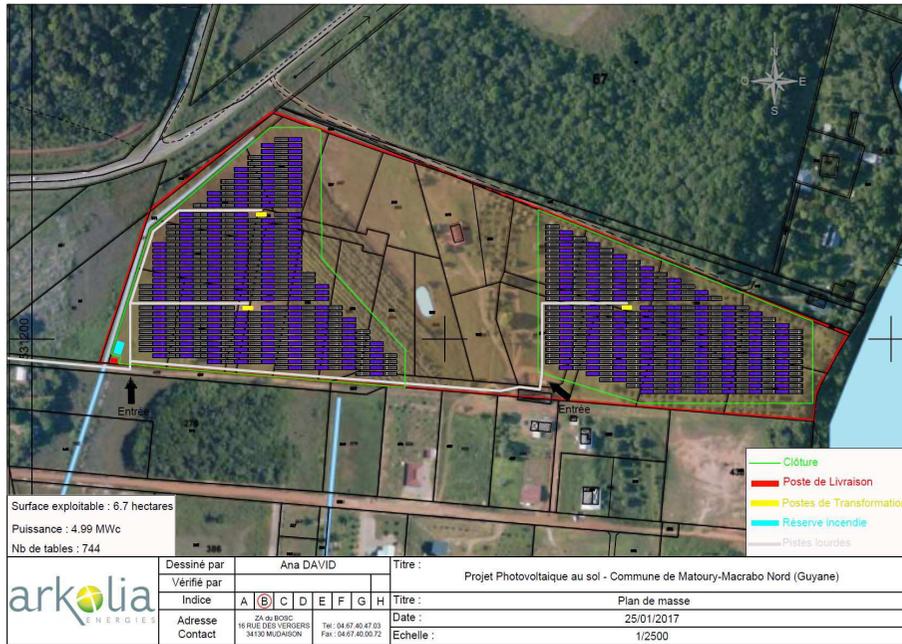
1.3 LE PROJET

La centrale photovoltaïque aura une capacité de 5 MWc installés, en deux zones d'exploitation sur une surface de 6,50 ha globale (3,50 ha dans la zone de savane et 3,00 ha dans la zone de recru boisé). La partie centrale du projet où se trouve l'habitation sera préservée. Les caractéristiques générales seront les suivantes :

surface	production	Production annuelle	Modules	Châssis	ancrage	Eléments électriques
6,50 ha	5 MWc	7 500 MWh/an	17 856	Fixe incliné 10° sud	Pieux battus	1 poste livraison 3 postes transformation

Le site sera intégralement clôturé, il disposera de deux postes à incendie et sera équipé d'un système de vidéosurveillance.

Les pistes internes au projet seront en grave naturelle. Le site sera accessible depuis la RD 6, il ne disposera pas de base de vie. La durée d'exploitation est prévue pour 25 ans. En fin de vie, la société SEMARKO GUYANE procédera au démantèlement des éléments constitutifs de la centrale qui seront triés et recyclés.



2. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE

2.1 LE MILIEU PHYSIQUE

➤ Climatologie

Le climat de la zone d'étude est de type équatorial humide. L'ensoleillement est remarquable par son intensité (7 KWh/m²/jour) et la bande côtière reçoit les maxima d'insolation (2 200 h/an).

➤ Topographie

Le projet s'inscrit dans un secteur où le relief est peu marqué. A l'ouest la topographie est relativement plane, elle s'accroît dans la partie centrale et Est où elle dessine deux légers mornes. Les altitudes ne dépassent pas 15 m.

➤ Pédologie/Géologie

Les sols sont argilo-limoneux humides dans la zone ouest (savane) et argileux à argilo-sableux dans la zone de relief (partie centrale et est). Des terrassements permettront de stabiliser mécaniquement les sols hydromorphes.

➤ Hydrogéologie/hydrologie

Il n'existe pas de cours d'eau sur le site, l'hydrologie est marquée par la présence d'ouvrages artificiels (fossés, mare, canaux) réalisés pour le drainage et les activités vivrières passées. Il existe cependant, dans la partie centrale, en pied de relief, une zone de régulation hydraulique.

Quelques forages de prélèvement en eau ont été répertoriés dans le secteur du projet. Ils sont destinés aux usages agricoles. Aucun n'est répertorié pour l'Alimentation en Eau Potable

➤ Les zones humides

Les zones humides sur le site de projet sont localisées dans la zone basse. Elles correspondent à une surface de 1,68 ha de savane humide et à la zone de régulation hydraulique en pied de relief (fossés, mare, etc.)

➤ Risques naturels

Le site d'implantation du projet n'est pas concerné par le risque inondation. Il n'est soumis à aucun document réglementaire.

2.2 LE MILIEU BIOLOGIQUE

➤ Les espaces protégés et d'inventaires

Le site d'implantation n'est pas dans l'emprise, ou à proximité immédiate d'une zone de protection du patrimoine naturel (réserve naturelle, ZNIEFF, APB, etc.)

➤ Les habitats et la flore

Le site du projet est composé de deux grands types de végétation :

- ✓ une végétation herbacée basse à arbustive dans la savane, dont une partie humide (1,68 ha) à l'approche de la RN2 (mauvais drainage),
- ✓ une végétation arborée et arbustive en régénération dans la partie centrale et est.

Aucune espèce floristique protégée, déterminante ZNIEFF ou d'intérêt patrimonial n'a été inventoriée. Bien que l'intérêt floristique soit faible et que les habitats ne soient pas dans un bon état de conservation (la parcelle a perdu de son caractère naturel initial par son déboisement il y a quelques années), certaines zones, comme la partie centrale (zone humide) présente une richesse écologique et un intérêt communautaire. Les ouvrages hydrauliques artificiels (mares, fossés, etc.) à l'abandon sont actuellement recolonisés par la faune.

➤ La faune

Des espèces protégées ou déterminantes ZNIEFF ont été inventoriées chez les oiseaux, aucun d'entre eux ne présentent d'enjeu de conservation. Toutefois, la présence d'une micro-colonie de héron strié nidifiant en bordure de la mare artificielle, dans la partie centrale du projet est assez exceptionnelle (espèce solitaire). Seul cet oiseau bénéficiant d'un statut de protection présente une sensibilité majeure sur le site.

➤ Corridor biologique

Le site de projet intercepte une trame verte en fond de parcelle en bordure de la vaste trame bleue que représente la zone humide de la savane La Motte (obstacle à la circulation de la faune terrestre)





2.3 LE MILIEU HUMAIN

➤ Habitat et population

La commune de Matoury recense plus de 32 000 habitats sur son territoire. La zone de projet est localisée à proximité d'un carrefour, en zone rural d'habitat diffus. Les habitations se concentrent essentiellement dans sa partie sud (lotissement de faible densité « les Alpinias » avec une dizaine d'habitation), à la pointe nord-est où deux habitations sont noyées dans le couvert végétal et une sur le site entre les deux zones d'exploitations.

➤ Urbanisme et document de planification

Le projet de parc photovoltaïque s'inscrit en zone ouverte à l'urbanisation, il ne rentre pas en concurrence avec les espaces agricoles. Le projet est en accord avec les orientations régionales en matière de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

➤ Activités économiques

Le secteur de Stoupan est une zone essentiellement agricole, avec quelques commerces dit « de proximité ». A l'ouest de la zone de projet se trouve l'Établissement de distribution de matériaux et d'outillage, STOUPAN Distribution.

➤ Réseaux, voiries et trafic

Le site dispose de l'ensemble des réseaux structurants à proximité immédiate (eau, électricité et télécommunication) le long de la RD 6. Le site est accessible directement depuis la RD6 (entrée du parc photovoltaïque) mais aussi depuis la RN2 par une piste menant à

l'habitation centrale et celles situées en fond de parcelle. Le trafic demeure relativement faible dans le secteur rural du projet.

➤ Les servitudes

Le site du projet de parc photovoltaïque n'est dans l'emprise d'aucune servitude d'utilité publique ou de périmètre de protection réglementaire (captage AEP, protection des monuments historiques, servitudes HTA, stockage de produits dangereux, etc.). Bien que le projet soit à 1,20 km de l'aéroport de Félix Éboué il n'est pas dans l'emprise de la servitude aéronautique.

➤ Ambiance sonore et la qualité de l'air

L'ambiance sonore du secteur de projet est relativement calme (secteur rural), sauf en bordure de la RN2. La qualité de l'air est bonne sur le site.

➤ Patrimoine et paysage

Le site de projet n'est pas dans l'emprise ou à proximité d'un site historique, archéologique, inscrit ou classé.

Le site s'inscrit dans un ensemble paysager caractérisé par des vastes espaces boisés, de savanes et d'étendues de zones humides où s'entremêlent des espaces agricoles et des zones d'habitat hétérogène et diffus.

Le site du projet est très peu visible dans son entourage, à l'exception du lotissement au sud (les Alpinias) où il sera visible partiellement depuis quelques habitations et la RN2. Les modules sont de faibles hauteurs et les boisements périmétriques seront maintenus. La sensibilité paysagère du site sera faible.



3. LES IMPACTS DU PROJET

3.1 LE MILIEU PHYSIQUE

➤ Climat et qualité de l'air

Le parc photovoltaïque de Macrabo contribuera à éviter 2 000 tonnes de gaz à effet de serres par an. Son bilan carbone sera positif au bout de deux ans et permettra une production d'électricité propre durant 23 ans sans émission de CO₂. L'impact sera donc positif.

➤ Pédologie/Géologie

Des terrassements seront réalisés pour stabiliser les sols de la savane humides sur une surface de 1,68 ha. Les mouvements de terres seront significatifs et internes au site de projet. L'utilisation des pieux battus pour ancrer les modules au sol limitera les impacts sur le tassement des sols.

➤ Hydrogéologie/hydrologie

Le régime hydraulique à l'état initial sera restitué en phase d'exploitation. La zone humide dans la partie centrale et la zone de savane inondée (bassin de rétention naturel) en bordure immédiate de la RN2 seront maintenues. Le risque de pollution accidentelle sera négligeable des mesures seront mises en place en phase de travaux.

➤ Les zones humides

Une surface de 1,68 ha de savane sur sol humide sera remblayée pour les besoins du projet. Les zones humides d'intérêt communautaire et participant à la régulation hydraulique du site

seront préservées. Le projet de centrale photovoltaïque sera soumis au régime de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

➤ Risques naturels

Le site d'implantation du projet n'est pas concerné par le risque inondation. Aucun effet notable dommageable n'est attendu par le projet une étude a été réalisée et le régime hydraulique à l'état initial sera restitué en phase d'exploitation

3.2 LE MILIEU BIOLOGIQUE

➤ Les espaces protégés et d'inventaires

Le site d'implantation n'est pas dans l'emprise, ou à proximité immédiate d'une zone de protection du patrimoine naturel. Aucun effet n'est attendu.

➤ Les habitats et la flore

Le projet provoquera la destruction de l'espace résiduel de savane et de la zone boisée dégradée (perte d'habitat à enjeu faible) sur 6,50 hectares. Le remblaiement de l'habitat de savane herbacée (zone ouverte) va engendrer la réduction du territoire de chasse. Les terres végétales préservées sur le site permettront d'enherber les zones altérées.

➤ La faune

Les effets sur la faune seront essentiellement liés à la phase de travaux (dérangement de la faune, effarouchement visuel, circulation restreinte à cause des clôtures de chantier, etc.). En phase d'exploitation, les effets attendus seront négligeables.



3.3 LE MILIEU HUMAIN

➤ Habitat et population

La phase de travaux durera 9 mois et sera source de nuisances potentielles pour les riverains (poussières, gêne visuelle, bruits, vibrations, etc.). Les nuisances seront faibles et temporaires. En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque émettra peu de bruit, aucune poussière et aucune vibration (les effets seront négligeables).

L'impact lié à la réflexion de la lumière sur les panneaux photovoltaïques sera très faible et n'affectera peu les habitations voisines.

➤ Occupation des Sols

Le projet n'est pas sur des terres agricoles. Aucun effet n'est attendu.

➤ Activités économiques

L'impact de l'implantation du parc photovoltaïque aura des effets positifs. Il participera en phase de travaux à des retombées économiques locales et en phase d'exploitation générera des ressources financières aux collectivités locales et de la sous-traitance aux entreprises locales pour l'entretien du site.

➤ Réseaux, voiries et trafic

En phase de travaux, le raccordement aux différents réseaux structurants pourra occasionner une gêne temporaire (les effets seront faibles et ponctuels). Le réseau viaire existant est suffisant pour permettre l'acheminement des équipements pour la construction de la centrale, une légère hausse du trafic sera attendue

en phase de chantier mais sans effet notable. En phase d'exploitation les effets seront négligeables.

➤ Les servitudes

Le site du projet de parc photovoltaïque n'est dans l'emprise d'aucune servitude d'utilité publique ou de périmètre de protection réglementaire. Aucun effet n'est attendu.

➤ Ambiance sonore et la qualité de l'air

La phase chantier génère des nuisances sonores de manière temporaire, les effets seront modérés sur le voisinage. En phase d'exploitation, d'une manière générale, la centrale photovoltaïque n'émet pas de bruit (les effets seront négligeables).

En phase de travaux, la circulation des engins de chantier et les mouvements de sols généreront un envol de poussières, dont les effets seront modérés. En phase d'exploitation, le site sera enherbé, les effets seront négligeables.

➤ Déchets

En phase de travaux, le projet générera des déchets. Ils seront collectés, triés et envoyés dans des filières adaptées pour être valorisés. En phase d'exploitation la production de déchets sera infime et liée aux travaux de maintenance. Ils seront triés avant d'être évacués et traités par des filières adaptées.

➤ Hygiène et santé humaine

En phase chantier, le risque accidentel de déversement d'hydrocarbures ou de produits oléagineux, les émissions de poussières et de gaz d'échappement des engins de chantier, le stockage des déchets sur le site (risque sanitaire) sont autant d'effets



pouvant avoir des répercussions directes ou indirectes sur la santé humaine. Les effets sanitaires seront très faibles, voire négligeables par la mise en place de mesures qui permettront de réduire la probabilité d'un risque sanitaire de façon significative.

➤ **Patrimoine et paysage**

Le site de projet n'est pas dans l'emprise ou à proximité d'un site historique, archéologique, inscrit ou classé. Aucun effet n'est attendu.

La zone d'exploitation ouest sera visible depuis la RN2 (vue rapide sur le projet) et partiellement depuis quelques habitations du lotissement « les Alpinias » en hauteur (renfort du masque végétal pour limiter la visibilité depuis le lotissement au sud).

4. EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Dans le secteur, aucun projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, d'un avis soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, d'un avis des ICPE ou pouvant avoir des effets avec le projet n'est en cours de réalisation. Les effets cumulés du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol sur d'autres projets connus sont donc nuls.

5. LES MESURES D'ATTÉNUATION

5.1 LE MILIEU PHYSIQUE

➤ **Pédologie/Géologie**

Une gestion équilibrée des mouvements de terre sera réalisée (déblai-remblai). Les zones défrichées seront re-végétalisées par

les terres décapées sur le site et la végétation sous les modules sera régulièrement entretenue et maintenue en phase d'exploitation.

➤ **Hydrogéologie/hydrologie**

Des fossés seront créés le long des pistes internes au projet. La zone de rétention en eau naturelle enherbée en bordure de RN2 sera préservée de même que la zone de régulation hydraulique dans la partie centrale du projet (les débits en phase d'exploitation seront identiques à la situation initiale).

Le ravitaillement des engins de chantier se fera grâce à des camions citernes destinés à cet usage et sur des surfaces étanches pour éviter une pollution de l'eau ou du sol. Afin de limiter le risque de pollution accidentelle des mesures préventives et curatives (en cas de pollution) seront mises en place (kits anti-pollution, circonscrire la pollution, épandage de produits absorbants, raclage et évacuation des produits souillés conformément aux procédures réglementaires).

Une bonne gestion des déchets permettra d'éviter toute pollution de l'eau ou du sol au droit du site lors du chantier.

En phase d'occupation, l'entretien mécanique du couvert herbacé sur le site sera favorisé (ou à l'aide de produits biodégradables). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

➤ **Les zones humides**

Les zones humides à préserver seront délimitées. Les zones humides conservées sont variées (savane sur sols humides, savane inondée, mare artificielle, fossés et canaux).

Afin de préserver le bassin naturel des apports de particules fines lors de la phase de remblai de la savane humide, un géotextile tapissera la clôture de chantier.

5.2 LE MILIEU BIOLOGIQUE

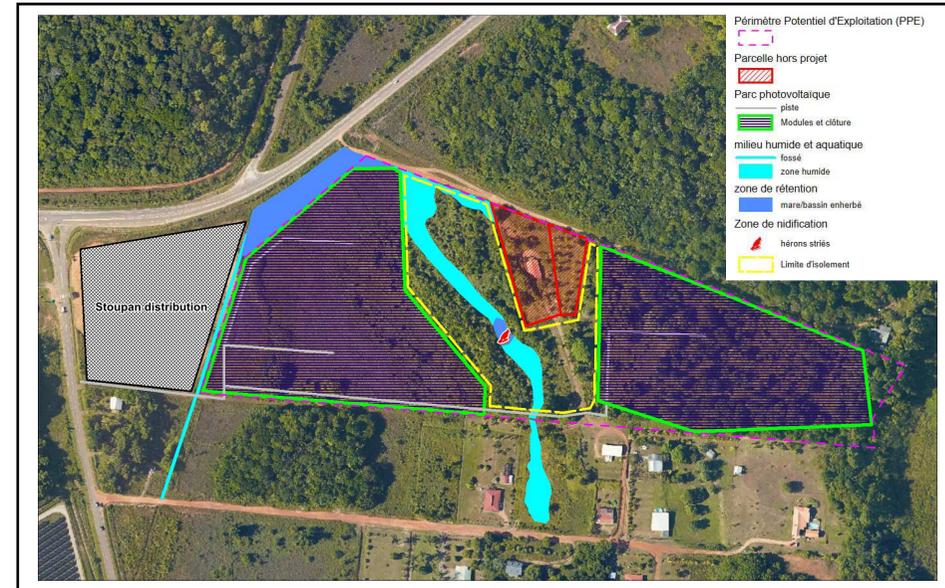
Les mesures d'évitement et de réduction des impacts pour le milieu biologique adoptées seront les suivantes :

- ✓ maintien d'une trame verte et bleue fonctionnelle au sein du projet,
- ✓ préservation de l'habitat du héron strié avec une bande tampon boisée de 40 mètres minimum,
- ✓ préservation du couloir écologique en fond de parcelle,
- ✓ maintien de surfaces humides et aquatiques (mare artificielle, fossés, etc.) d'intérêt communautaire (avifaune, amphibiens, mammifères, etc.)
- ✓ maintien d'une surface d'habitat boisée et arbustive d'environ 2 hectares,
- ✓ passage de la petite faune par des ouvertures dans le grillage,
- ✓ réalisation des travaux à proximité des zones sensibles hors période de reproduction,
- ✓ déboisement uniquement des surfaces nécessaires au projet,
- ✓ assistance en phase de déboisement pour la collecte et le déplacement de la faune peu mobile.

Les mesures d'accompagnement seront les suivantes :

- ✓ la mise en place d'un Plan Respect Environnement en phase de travaux (balisage dans zone sensible, respect des préconisations sur les zones humides, assistance en phase de déboisement pour la faune peu mobile, etc.),
- ✓ en phase d'exploitation, la mise en place d'un suivi écologique de la mesure de sauvegarde du héron strié sur le site,

- ✓ en phase d'exploitation un suivi du niveau de la mare artificielle.



5.3 LE MILIEU HUMAIN

Les répercussions du projet se feront ressentir essentiellement durant la phase de travaux, afin de d'éviter et de réduire la gêne :

- ✓ les engins de chantier seront conformes aux normes et la réglementation en vigueur,
- ✓ la vitesse de circulation dans l'emprise du projet sera réduite,
- ✓ le respect du code de travail pour limiter le risque d'accident,
- ✓ les engins travailleront sur site les jours ouvrés,
- ✓ le chantier sera propre et les déchets quotidiennement évacués (tri, collecte, regroupement, évacuation) vers les filières de traitement adaptées,
- ✓ délimitation des aires de stockage
- ✓ la réalisation des travaux en période sèche,



- ✓ l'arrosage des plates-formes,
- ✓ mise en place d'un Plan Respect Environnement avec des contrôles

L'utilisation des pistes internes au projet et la piste d'accès directe existante depuis la RD 6 limitera la gêne sur le réseau viaire et évitera la création de nouvelles voies.

Afin d'éviter tout risque d'accident, le site sera clôturé et disposera de dispositif anti-intrusion) et signalé. L'accès au site sera interdit au public. Un dispositif de vidéosurveillance et des dispositifs de mise hors tension d'urgence des appareils électriques permettront de sécuriser le site.

Concernant le risque incendie, le site sera équipé de poteaux à incendie, ils seront répartis sur les deux zones d'exploitations, il disposera d'extincteur et d'une vidéo-surveillance.

Concernant le paysage, la végétation en périphérie au projet sera conservée. Des bandes végétalisées, intégrées au projet, atténueront la visibilité depuis le lotissement sud (La hauteur des modules ne dépasse pas 1,50 m), pour favoriser l'effet cloisonnement. La forte végétation, le relief du site et la faible densité d'habitation dans l'environnement proche du projet favorise son intégration paysagère.

6. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE ET DES VARIANTES DU PROJET

6.2 RAISONS DU CHOIX DU SITE

Le choix s'est orienté sur le site de Macrabo, suite à un pré-diagnostic environnemental, pour la disponibilité du foncier et les atouts environnementaux :

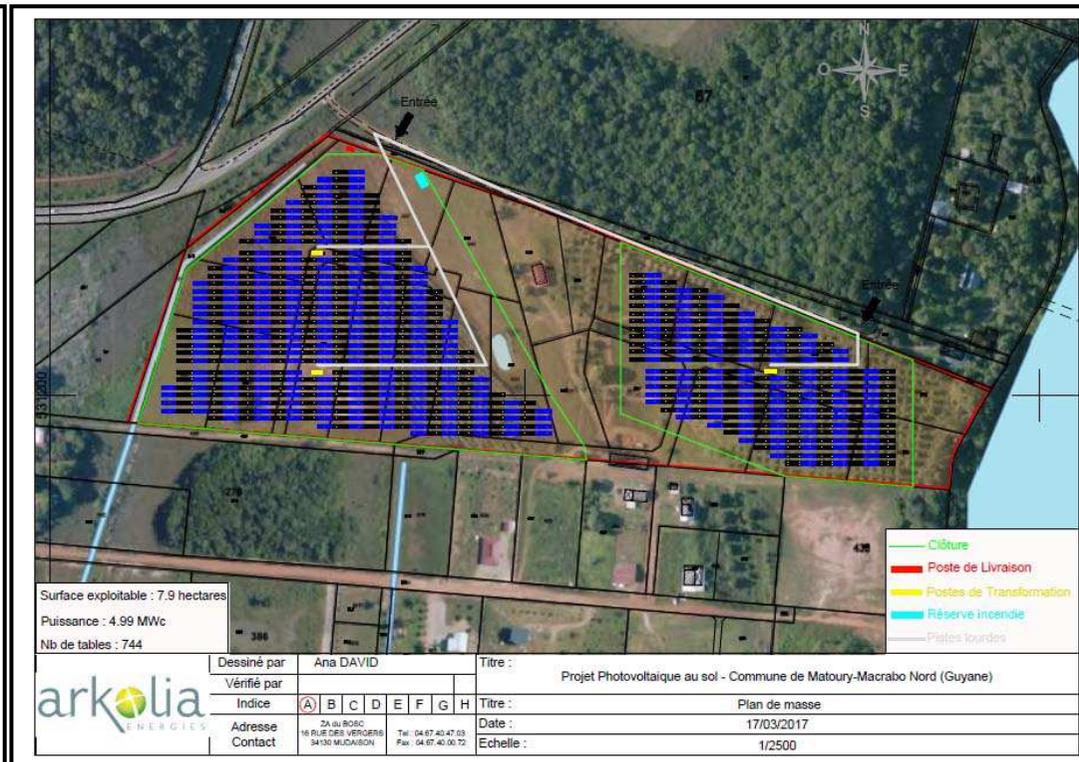
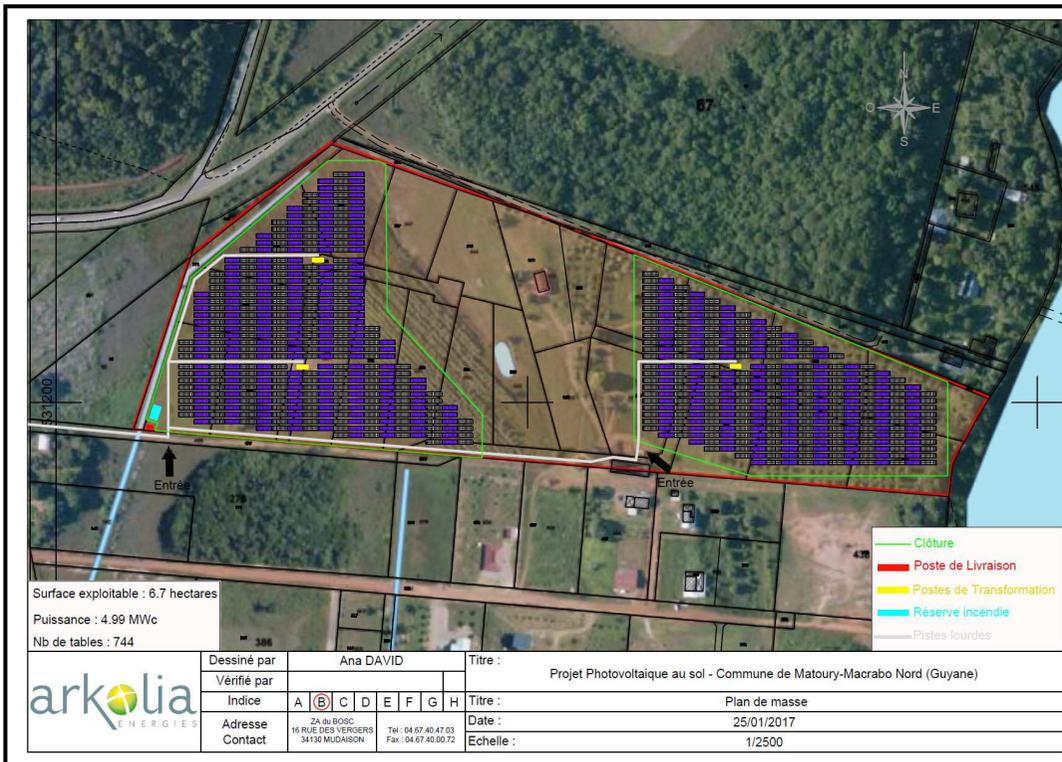
- ✓ La zone de projet bénéficie d'un ensoleillement favorable,

- ✓ le site a été autrefois valorisé par des activités vivrières et agricoles,
- ✓ le terrain est en zone constructible au PLU de la commune de Matoury,
- ✓ le site s'inscrit en zone rurale, la densité d'habitation en périphérie est faible,
- ✓ la visibilité du site est réduite pour les habitations voisines par les boisements périphériques,
- ✓ la parcelle est facilement et directement accessible depuis la RD6 et la RN2,
- ✓ le site n'est dans l'emprise d'aucune zone protégée ou d'inventaire,
- ✓ le site ne fait l'objet d'aucune servitude publique ou de périmètre de protection,
- ✓ le site bénéficie de la proximité immédiate des réseaux structurants.
- ✓ la parcelle est en dehors des contraintes d'inondabilité,
- ✓ le site s'intègre dans le paysage rural et est peu perceptible dans le grand paysage.

6.3 LES VARIANTES DU PROJET

Plusieurs phases ont permis d'affiner le périmètre des deux zones d'exploitation du projet en vue de maintenir la capacité de production du site. Plusieurs variantes ont été étudiées à partir de ce premier plan (sur la contrainte topographique et habitation).

Le diagnostic écologique a permis de cibler les enjeux et la sensibilité du site d'implantation, d'exclure une surface de 2,00 ha et de retenir le projet suivant :



Projet retenu

- ✓ accès depuis la RD6
- ✓ zone centrale à enjeu écologique et hydraulique isolée du projet
- ✓ réduction de la surface d'exploitation ouest
- ✓ augmentation de la surface d'exploitation Est
- ✓ deux poteaux à incendie sur chaque zone d'exploitation

Projet initial

- ✓ accès depuis la RN2,
- ✓ zone centrale dans l'emprise du périmètre d'exploitation ouest
- ✓ surface d'exploitation Est réduite
- ✓ bâche à incendie

7. MÉTHODES UTILISÉES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les différentes méthodes utilisées ont permis l'appréciation des effets du projet d'implantation du Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Matoury sur les différentes thématiques environnementales abordées : milieu physique, biologique ou humain. La collecte des données bibliographiques, les entretiens, ou encore les investigations de terrain ont permis de mieux appréhender les différentes problématiques liées au projet de manière à proposer des solutions les solutions adéquates. L'étude du milieu physique, biologique et humaine a été réalisée suivant la démarche méthodologique globale suivante :

- ✓ une phase de recherche et de synthèse bibliographique,
- ✓ une phase d'investigation et de collecte des données de terrain,
- ✓ une phase de compilation, d'analyse et d'interprétation des données

Les inventaires floristiques s'appuient sur une évaluation floristique qualitative et basée sur la présence des espèces les plus significatives (observations directes des espèces, fleurs, fruits, des prises photographiques à haute résolution, une mise en herbier et des relevés GPS).

Les inventaires faunistiques, la méthodologie faune passe par des points fixes (Observation directe et écoute sonore) et de recherche spécifique (sur une prospection intuitive) de façon à compléter la liste d'espèces présentes des espèces protégées ou déterminantes. L'herpétofaune a été recherchée dans les zones potentielles d'accueil comme dans les zones humides et les milieux aquatiques. Les zones potentielles de fréquentation des mammifères ont pu être identifiées

par contact direct ou à l'aide d'indices (fèces, terriers, empreintes, etc.).

8. NOMS ET QUALITÉS DES AUTEURS

La réalisation de l'étude d'impact environnementale du projet de parc solaire photovoltaïque au sol sur le site de Macrabo sur la commune de Matoury a été confiée à l'unité réalisatrice suivante :



2090 E, Route de Montabo
97300 Cayenne
Tél. 0594 30 49 26/Port. 0690 50 46 00
gern.ingenierie@yahoo.fr

L'équipe technique ayant travaillé sur ce projet fut composée de :



PK 7 Route de Stoupan
97351 MATOURY
0594 28 00 78
Contact : URIOT Sylvain



3 Rue Lederson
97354 RÉMIRE-MONTJOLY
0594 25 21 00
Contact : FOUREL David



116 Espace Bois Arouna
97354 RÉMIRE-MONTJOLY
0694 92 13 00
Contact : GREGOIRE Pierre



ZA du BOSC
16 Rue des Vergers
34130 MUDAISON
04 67 40 47 03
Contact : SCUDELLER Mickael

Flore et habitat

GREPIN Georges : Zoologie/Écologie/Habitats (GNE)

PETRONELLI Pascal : Botaniste (CIRAD), identification herbier